



Conseil économique et social

Distr. générale
13 février 2021
Français
Original : anglais

Forum des Nations Unies sur les forêts

Seizième session

26-30 avril 2021

Point 5 de l'ordre du jour provisoire*

**Nouvelles questions : incidence de la pandémie
de maladie à coronavirus (COVID-19)
sur les forêts et le secteur forestier**

Incidence de la pandémie sur les forêts et le secteur forestier

Note du Secrétariat

Résumé

Conformément à la résolution [2020/14](#) du Conseil économique et social, le Forum des Nations Unies sur les forêts examinera à sa seizième session, au titre du point de l'ordre du jour consacré aux questions nouvelles, l'incidence de la pandémie de maladie à coronavirus (COVID-19) sur les forêts et le secteur forestier.

La présente note fournit des informations générales et récapitule les résultats des activités intersessions menées depuis la quinzième session du Forum. Elle servira de base aux débats que tiendra le Forum à sa seizième session concernant le point 5 de l'ordre du jour.

* [E/CN.18/2021/1](#).



I. Introduction

1. Conformément à la résolution 2020/14 du Conseil économique et social, le Forum des Nations Unies sur les forêts examinera à sa seizième session l'incidence de la pandémie de maladie à coronavirus (COVID-19) sur les forêts et le secteur forestier.
2. La présente note est destinée à servir de base aux débats du Forum sur la question susmentionnée, au titre du point 5 de l'ordre du jour consacré aux questions nouvelles. On y trouvera un aperçu des activités intersessions menées sur ce thème depuis la quinzième session du Forum, ainsi qu'un certain nombre de propositions sur les prochaines mesures à prendre, dont le Forum pourra débattre à sa seizième session.

II. Contexte

3. La pandémie de COVID-19 a bouleversé existences, sources de revenus et systèmes économiques dans le monde entier. Conscient du large éventail de services vitaux que les forêts apportent au fonctionnement de l'économie et au bien-être humain, le Conseil économique et social a demandé au secrétariat du Forum, dans la résolution 2020/14 sur les résultats de la quinzième session du Forum, d'établir, en concertation avec les autres membres du Partenariat de collaboration sur les forêts et à l'aide des informations fournies par les membres du Forum, une première évaluation des effets de la pandémie de COVID-19 sur : a) la gestion durable des forêts, b) le secteur forestier, les populations tributaires des forêts, les populations autochtones et les collectivités locales, c) le financement forestier et la coopération internationale. Le secrétariat du Forum a été prié de présenter cette évaluation au Forum à sa seizième session.
4. Pour s'acquitter de ce mandat, le secrétariat a mené différentes activités et participé à plusieurs initiatives. Ainsi, il a : a) commandé des études dans différentes régions, b) participé à plusieurs initiatives et travaux d'analyse concernant l'incidence de la COVID-19 sur les forêts, notamment avec le Département des affaires économiques et sociales de l'Organisation des Nations Unies et le Partenariat de collaboration sur les forêts, c) pris part à plusieurs réunions et webinaires sur ces sujets, d) organisé un webinaire et une réunion d'un groupe d'experts. On trouvera ci-après une brève description de ces activités.
5. En juin 2020, le Secrétaire général adjoint aux affaires économiques et sociales a participé à un webinaire de l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO) intitulé « Dialogue des responsables des forêts : impacts du COVID-19 – principaux problèmes, besoins de réponse et occasions de reconstruire en mieux ». Il a insisté sur l'occasion qui s'offrait de s'appuyer sur le potentiel des forêts pour que les efforts de relèvement post-pandémie soient orientés vers l'édification d'un monde plus durable et d'une économie plus inclusive¹. Dans le même temps, le Secrétariat a élaboré une note de synthèse sur le rôle crucial des forêts pour un relèvement post-COVID-19 respectueux de l'environnement². Dans cette note, il explique comment une gestion durable des forêts pourrait permettre de construire des économies et des sociétés résilientes, à même de faire face aux futures pandémies, aux changements climatiques et aux autres problèmes mondiaux.

¹ Pour de plus amples informations, consulter l'adresse suivante : <http://www.fao.org/about/meetings/cofo/covid-19-forestry-webinar-week/fr/>.

² Disponible à l'adresse suivante : www.un.org/development/desa/dpad/wp-content/uploads/sites/45/publication/PB_80.pdf.

6. En juillet, le secrétariat du Forum a coparrainé un webinaire intitulé « COVID-19 et le secteur forestier : défis, opportunités et stratégies pour une meilleure résilience en Afrique »³, organisé par la Commission de l'Union africaine et auquel il a également participé. En outre, il a pris part, en novembre 2020, à une réunion des Ministres africains en charge de l'environnement et des ressources naturelles, consacrée aux effets de la pandémie de COVID-19⁴.

7. Le Secrétariat a organisé un webinaire portant sur le rôle central des forêts pour un relèvement post-COVID-19 respectueux de l'environnement, intitulé « Forests: at the heart of a green recovery from the COVID-19 pandemic ». Tenu le 28 septembre 2020 en conjonction avec le débat de haut niveau de l'Assemblée générale, il a accueilli la participation de hauts responsables des États Membres et de hauts fonctionnaires de l'Organisation des Nations Unies⁵. Il a mis en évidence les liens entre la réalisation des objectifs mondiaux relatifs aux forêts et la mise en œuvre des objectifs de développement durable au cours de la décennie d'action qui leur est consacrée, ainsi que l'importance des forêts pour le cadre mondial de la biodiversité pour l'après-2020 et la lutte contre les changements climatiques.

8. En novembre 2020, le Secrétariat a établi une autre note de synthèse, relative au financement de la gestion durable des forêts, essentiel à un redressement post-COVID-19 placé sous le signe de la durabilité⁶. Il y a analysé les incidences négatives de la pandémie sur la formation de revenu à partir des forêts ainsi que les implications pour le financement actuel et futur en faveur des forêts. Il y a également proposé des mesures visant à financer la gestion durable des forêts et à mobiliser en faveur de ces écosystèmes des investissements et d'autres ressources qui constituent une composante essentielle de tout plan efficace de relèvement post-pandémie.

9. Le secrétariat du Forum a également contribué à la déclaration commune du Partenariat de collaboration sur les forêts intitulée « Vers la durabilité : des solutions forestières en réponse à la pandémie de COVID-19 »⁷, qui a été publiée en marge de la vingt-cinquième session du Comité des forêts de la FAO, en octobre 2020. Dans cette déclaration, le Partenariat s'est dit favorable à ce que l'on intègre la conservation, la restauration et la gestion durable de tous les types de forêts et d'arbres en général dans les stratégies de relèvement post-COVID-19 et de réalisation des objectifs de développement durable, des objectifs mondiaux relatifs aux forêts et des autres engagements et objectifs internationaux qui y ont trait.

10. Dans le cadre de l'évaluation mondiale, le secrétariat du Forum a commandé six études régionales afin de recueillir, dans différents pays et régions, des informations et des données pertinentes sur les répercussions de la pandémie dans les domaines recensés dans la résolution 2020/14 du Conseil économique et social⁸. Une fois ces études établies, le secrétariat du Forum a organisé, du 19 au 21 janvier 2021, une réunion virtuelle d'un groupe d'experts consacrée aux effets de la COVID-19 sur la gestion durable des forêts.

³ Pour de plus amples informations, consulter l'adresse suivante : www.fao.org/in-action/forest-landscape-restoration-mechanism/news-and-events/events-detail/fr/c/1295865/.

⁴ Pour de plus amples informations, consulter l'adresse suivante : www.unenvironment.org/news-and-stories/press-release/african-ministers-environment-commit-support-green-covid-19-recovery.

⁵ Pour de plus amples informations, consulter l'adresse suivante : www.un.org/esa/forests/events/covid-19-webinar-september-2020/index.html.

⁶ Disponible à l'adresse suivante : www.un.org/development/desa/dpad/wp-content/uploads/sites/45/publication/PB_88.pdf.

⁷ La Déclaration commune peut être consultée à l'adresse suivante : www.cpfweb.org/50030-0ac56717b77d74ce65bbff3b550d69d9e.pdf.

⁸ Les six études en question sont disponibles sur le site Web du Forum, à l'adresse suivante : www.un.org/esa/forests/forum/index.html.

11. À cette occasion, les experts des États Membres, des organisations internationales liées aux forêts, des partenaires régionaux et sous-régionaux et de la société civile ont pu discuter et échanger au sujet des effets de la pandémie mondiale sur les forêts et le secteur forestier (y compris les risques, menaces et défis afférents), des stratégies et mesures envisageables pour le relèvement des forêts et du secteur forestier, du rôle des forêts dans le relèvement de l'après-pandémie et des potentialités qu'offre la COVID-19 pour renforcer la contribution des forêts à un développement durable inclusif et de long terme. Un résumé des débats, assorti de suggestions sur la voie à suivre, a été établi par les coprésidents.

12. En 2020, le Département des affaires économiques et sociales a établi une série spéciale de notes de synthèse sur les conséquences économiques et sociales de la COVID-19⁹. Il y a analysé en détail les principales questions sociales et économiques qui se posent, à savoir comment concevoir des plans de relance inclusifs, éviter une crise de la dette d'ampleur mondiale, aider les pays en situation particulière, protéger les groupes les plus vulnérables, renforcer le rôle de la science, de la technologie et des institutions pour garantir l'efficacité des interventions, et collaborer pour reconstruire en mieux et réaliser le Programme de développement durable à l'horizon 2030.

13. Les résultats, analyses et suggestions issus des activités susmentionnées sont présentés ci-après.

III. Incidence de la pandémie mondiale sur les forêts et le secteur forestier

14. La pandémie de COVID-19 a bouleversé existences, sources de revenus et systèmes économiques dans le monde entier. Jamais depuis la Seconde Guerre mondiale l'humanité n'avait été confrontée à une telle crise, dont les répercussions se font sentir dans tous les aspects de la vie sociale et économique. La pandémie qui sévit a provoqué une terrible crise sanitaire et une contraction substantielle de l'économie, occasionné de lourdes pertes humaines, entraîné la fermeture d'innombrables entreprises – grandes ou petites –, mis des dizaines de millions de personnes au chômage, perturbé les chaînes d'approvisionnement mondiales et mis à rude épreuve les finances publiques et les filets de sécurité. Le chaos économique mondial engendré par la pandémie a entraîné, pour beaucoup, la perte soudaine de leurs moyens de subsistance ; l'extrême pauvreté a augmenté, les inégalités de revenus se sont creusées et l'insécurité alimentaire de certains des groupes les plus vulnérables de la société s'est aggravée.

15. La pandémie et la crise économique mondiale qu'elle a provoquée sont en passe d'anéantir des années de progrès en termes de réduction et d'atténuation de la pauvreté et mettent terriblement à mal les efforts mondiaux déployés afin de respecter l'échéance fixée dans les objectifs de développement durable pour éliminer l'extrême pauvreté d'ici à 2030. On estime désormais qu'entre 71 et 100 millions de personnes ont basculé dans l'extrême pauvreté en 2020, ce qui aura invalidé presque tous les progrès accomplis en la matière au cours des cinq dernières années. Les efforts entrepris pour remédier aux conséquences de la COVID-19 ont renforcé la nécessité d'une coopération et d'une collaboration mondiales, aussi bien dans l'immédiat pour la lutte contre la pandémie que pour le relèvement à plus long terme.

16. La pandémie montre que les objectifs de développement durable sont étroitement liés et que les progrès réalisés (ou l'absence de progrès) concernant un

⁹ Disponibles à l'adresse suivante : <https://www.un.org/en/desa/covid-19>.

des objectifs ont une incidence sur les autres. En outre, la manière dont les progrès sont accomplis au regard des multiples objectifs et cibles peut en elle-même contribuer aux éventuelles répercussions de la crise sur la réalisation des objectifs de développement durable. À cet égard, il faut absolument tirer parti de la lutte contre la COVID-19 et du relèvement post-pandémie pour accélérer les efforts visant à atteindre lesdits objectifs. Préservation des avancées réalisées pour éliminer les privations entravant la satisfaction des besoins fondamentaux, accélération des progrès vers la fourniture universelle de services essentiels de qualité, inversion de la tendance à la dégradation de l'environnement (émissions de gaz à effet de serre, dégradation des sols, perte de biodiversité, trafic de faune et de flore sauvages et détérioration des eaux côtières, entre autres) : telles sont les clés qui permettront de reconstruire en mieux¹⁰.

17. Si la pandémie a nui à la réalisation de bon nombre des objectifs relatifs aux populations et à la prospérité, elle a eu certains effets bénéfiques sur les objectifs liés aux forêts. Ainsi, les émissions de dioxyde de carbone pour l'année 2020 devraient être inférieures de 4 % à 7 % à celles de 2019¹¹. La qualité de l'air et celle de l'eau se sont améliorées et on a constaté, en de nombreux endroits, une résurgence de la nature. Ces exemples montrent bien que la recherche de la prospérité telle que nous l'entendons aujourd'hui menace la santé de notre planète. Comme beaucoup d'autres épidémies d'apparition récente – syndrome respiratoire aigu sévère (SRAS), syndrome respiratoire du Moyen-Orient (MERS), maladie à virus Ebola ou, encore, grippe aviaire –, la COVID-19 est une zoonose, ce qui montre à quel point il importe de protéger la planète et de la partager équitablement avec les autres espèces animales et végétales¹².

18. Alors que les forêts apportent un large éventail de services vitaux à l'activité socioéconomique et au bien-être humain, ces précieuses ressources naturelles et les personnes qui en dépendent ont également souffert des conséquences de la pandémie. La nature et l'étendue des dégâts causés par la pandémie et les mesures adoptées par les pouvoirs publics pour freiner la propagation de la maladie varient selon les pays et les régions. Elles sont largement fonction des circonstances nationales et régionales, notamment la structure des économies et de la sylviculture, le niveau de développement ainsi que le degré d'urbanisation. On trouvera ci-après une analyse plus détaillée des répercussions de la pandémie sur les forêts, le secteur forestier et les populations tributaires des forêts¹³.

A. Répercussions sur les forêts et sur la gestion forestière

19. Dans de nombreux pays, les principaux effets néfastes de la pandémie sont les mêmes : retards et réduction des activités de gestion forestière prévues, et engagement moindre des pouvoirs publics et des collectivités locales dans la plupart des activités de gestion forestière, telles que les campagnes de reboisement menées dans plusieurs

¹⁰ Département des affaires économiques et sociales, note de synthèse n° 84 sur la réalisation des objectifs de développement durable pour l'après-COVID-19 (propositions à l'intention des décideurs), disponible à l'adresse suivante : <https://www.un.org/development/desa/dpad/publication/un-desa-policy-brief-84-achieving-sdgs-in-the-wake-of-covid-19-scenarios-for-policymakers/>.

¹¹ Département des affaires économiques et sociales, « Sustainable Development Outlook 2020: Achieving SDGs in the wake of COVID-19: Scenarios for policymakers », disponible à l'adresse suivante : <https://www.un.org/development/desa/dpad/publication/sustainable-development-outlook-2020-achieving-sdgs-in-the-wake-of-covid-19-scenarios-for-policymakers/>.

¹² Ibid.

¹³ Pour de plus amples informations, consulter le résumé des coprésidents de la réunion du groupe d'experts consacrée aux effets de la COVID-19 sur la gestion durable des forêts ainsi que les études de fond régionales, disponibles à l'adresse suivante : www.un.org/esa/forests/forum/index.html.

régions. En particulier, les restrictions à la liberté de circulation et les mesures visant à freiner la propagation de la maladie ont provoqué le report ou l'annulation de certaines activités sylvicoles, notamment d'élagage ou d'éclaircissage. Toutefois, en Amérique latine, les activités de gestion forestière ont pu continuer sans grand heurt, malgré la pandémie, tandis qu'en Afrique et dans d'autres régions moins développées, le manque de revenus et de ressources s'est révélé préjudiciable pour la gestion des zones forestières protégées et a augmenté le risque d'activités illégales.

20. On a signalé dans plusieurs régions des cas d'exploitation illégale des ressources forestières : abattage illégal, récolte illégale de produits forestiers non ligneux, braconnage ou encore changement d'affectation des terres, entre autres. Ce phénomène s'explique par différents facteurs, notamment le fait que les agences forestières du secteur public et les collectivités ont limité leurs activités de surveillance, en raison des restrictions de déplacement liées à la pandémie. Comme il est probable que ces restrictions entraînent une réduction de la surveillance exercée par les agences forestières du secteur public et que le risque d'activités illégales augmente, il importe de ne pas lever la garde dans ces domaines.

21. Dans certaines régions, l'inversion de l'exode rural due aux destructions d'emplois liées à la pandémie renforce la pression à laquelle les forêts sont soumises. Dans d'autres, il existe un risque de surexploitation à des fins vivrières, là où les petits exploitants tributaires de la forêt et des produits forestiers pâtissent, eux aussi, de l'insécurité alimentaire et d'une baisse de leurs revenus¹⁴.

22. Les incendies dans les forêts à gestion communautaire et les zones protégées ont diminué dans certaines régions mais augmenté, dans d'autres. La fumée dégagée par le feu a présenté un risque important pour la santé des populations vulnérables, en particulier en Asie-Pacifique et en Amérique du Nord. Dans d'autres régions comme l'Amérique du Nord, la lutte contre les incendies a été entravée par l'application de normes de sécurité exigeant la prise de mesures de distanciation physique destinées à réduire, pour les pompiers, le risque de contamination et de propagation du virus. Dans plusieurs régions, les activités de réduction des risques d'incendie (brûlage dirigé, coupe de la végétation à proximité des lignes électriques, notamment) ont ralenti en raison des mesures de distanciation physique. Dans certaines régions, des enseignements précieux et potentiellement utiles à d'autres régions ont également été tirés des activités et préparatifs de lutte contre les incendies et de la gestion du personnel.

23. En Amérique latine et dans les Caraïbes, les activités de gestion forestière se sont poursuivies pendant la pandémie, bien que certains pays aient signalé, lors de la réunion du groupe d'experts, que leurs activités de production forestière avaient souffert de la pandémie et que leurs entreprises forestières communautaires ne disposaient pas de suffisamment de liquidités pour rémunérer leur main-d'œuvre et poursuivre leurs activités. L'industrie forestière a aussi dû faire face aux restrictions résultant de la réduction des effectifs ou des horaires de travail des organismes publics. Néanmoins, le secteur forestier de la région s'est révélé résilient et pourra jouer un rôle important dans la reprise socioéconomique.

24. Dans les régions plus développées comme l'Amérique du Nord et la région du Groupe des États d'Europe occidentale¹⁵ et autres États, la gestion forestière et la

¹⁴ Voir Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO), « The impacts of COVID-19 on the forest sector: How to respond? ». Disponible à l'adresse suivante : <http://www.fao.org/documents/card/fr/c/ca8844en/>.

¹⁵ Aux fins de l'établissement du présent rapport, les évaluations des pays d'Amérique du Nord et celles du Groupe des États d'Europe occidentale et autres États (Allemagne, Andorre, Australie, Autriche, Belgique, Danemark, Espagne, Finlande, France, Grèce, Irlande, Islande, Israël, Italie, Liechtenstein, Luxembourg, Malte, Monaco, Norvège, Nouvelle-Zélande, Pays-Bas, Portugal,

fabrication de produits forestiers ont été déclarées activités essentielles, ce qui a permis d'assurer la continuité des opérations tout en prenant des mesures pour protéger le personnel et la population.

25. Les restrictions et mesures adoptées par les pays pour contenir la pandémie ont eu des répercussions sur les activités liées à la certification forestière. Toutefois, les principaux organismes de certification ont su faire preuve de souplesse, notamment en effectuant des audits à distance, en prorogeant les certifications ou en reportant les contrôles jusqu'à six mois et en prolongeant les périodes de transition¹⁶. Dans certaines régions, le Forest Stewardship Council a révisé les modalités de certification de la gestion forestière afin de permettre la vérification en ligne des dossiers des entreprises certifiées¹⁷.

B. Conséquences sur l'industrie forestière et le commerce

26. Durant la pandémie, le commerce et les chaînes d'approvisionnement des produits forestiers ont été touchés différemment selon les secteurs. La demande de bois et de produits du bois a diminué au niveau mondial, alors que la demande de matériaux d'emballage, de palettes et de papier nécessaire à la fabrication de masques de protection et de papier hygiénique est restée stable ou a augmenté¹⁸. La baisse de la demande en matériaux de construction constatée dans de nombreux pays européens a été compensée par une demande croissante en matériaux de bricolage¹⁹.

27. La pandémie a accéléré une baisse déjà tangible de la demande de papier journal, de papier à copie et de papier d'impression, tandis qu'elle a entraîné une hausse de la demande de carton-caisse utilisé pour l'emballage d'expédition. En revanche, la montée en flèche de la demande de produits d'hygiène et d'équipements de protection individuelle n'avait pas été anticipée, dans de nombreuses régions.

28. Dans plusieurs régions, les ressources forestières sont d'autant plus mises à l'épreuve que les revenus baissent, le chômage augmente et les financements s'amenuisent, ce qui risque de nuire à la stabilité et à la viabilité du secteur forestier et, notamment, de faire perdre aux projets de conservation et de protection de l'environnement leur caractère prioritaire dans les budgets nationaux.

29. Les industries forestières de nombreux pays d'Afrique et d'Asie font face à une réduction des ventes de bois d'œuvre et à une chute des prix. Les répercussions de la pandémie sur les industries forestières sont de plusieurs ordres : augmentation des coûts du travail, du transport et des activités de production et de distribution des entreprises forestières ; crise de liquidité et menace de rupture de la chaîne des apports en capitaux ; réduction des dépenses d'investissement dans les industries forestières ;

Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, Saint-Marin, Suède, Suisse et Turquie) ont été réalisées séparément.

¹⁶ Programme de reconnaissance des certifications forestières, Orientations relatives à la gestion forestière durable pendant la pandémie de COVID-19, à l'intention des organismes de certification et des entreprises certifiées ; disponibles à l'adresse suivante : <https://pefc.org/news/covid-19-sfm-guidance-for-certification-bodies-and-certified-companies>.

¹⁷ Voir la dérogation d'audit du Forest Stewardship Council, qui peut être consultée à l'adresse suivante : https://fsc.org/sites/default/files/2020-11/FSC-DER-2020-001_Covid-19_auditing_derogation_20.11.2020.pdf.

¹⁸ Organisation internationale du Travail (OIT), note sectorielle, « Les effets du COVID-19 sur le secteur de la foresterie », juin 2020. Disponible à l'adresse suivante : www.ilo.org/wcmsp5/groups/public/---ed_dialogue/---sector/documents/briefingnote/wcms_754370.pdf.

¹⁹ FAO, « Impacts de la covid-19 sur les chaînes de valeur du bois et réponse du secteur forestier : résultats d'une enquête mondiale menée en 2020 ». Disponible à l'adresse suivante : www.fao.org/3/cb1987fr/CB1987FR.pdf.

diminution de la demande extérieure de produits forestiers ; hausse des coûts et moindre efficacité du commerce et du transport des produits forestiers à l'international.

30. Dans certains pays, les travailleurs migrants représentent une part importante de la main-d'œuvre du secteur forestier. Les restrictions des déplacements et les fermetures de frontières ont entraîné des répercussions considérables sur l'industrie, confrontée à un déficit temporaire de main-d'œuvre, comme sur les travailleurs migrants, qui subissent des pertes de salaire, sont exclus des filets de protection sociale et dont le statut juridique dans le pays d'accueil demeure incertain²⁰.

31. Au niveau national, ces répercussions se traduisent par un fort déclin du commerce de bois d'œuvre et de produits forestiers non ligneux, qui entraîne une réduction de la demande et de la consommation nationales, une contraction accélérée du marché d'exportation traditionnel (pour la même raison) et une nette augmentation du risque pour la chaîne mondiale d'approvisionnement en bois d'œuvre. Les moyens de subsistance de la population s'en ressentent également.

32. Les chaînes d'approvisionnement ont été touchées par les conséquences des mesures et restrictions liées à la COVID-19, d'une part, sur les exportations de bois d'œuvre et de produits forestiers non ligneux et, d'autre part, sur les importations de produits forestiers, de produits chimiques, de pièces de rechange et de machines.

33. Les industries manufacturières font face à des augmentations des coûts de production, notamment en Afrique. Les pays les plus touchés semblent être ceux qui dépendent fortement du commerce international, car les exportations et les importations ont subi les conséquences des restrictions de déplacements imposées du fait de la pandémie. En outre, dans de nombreux pays en développement, ce sont les petites et moyennes entreprises, majoritaires dans le secteur forestier, qui ont été les plus touchées, car elles sont très vulnérables aux récessions économiques.

34. Dans différentes régions, la croissance annuelle du produit intérieur brut de nombreux pays a sensiblement diminué par rapport à l'année précédant la pandémie. En conséquence, la production industrielle a également baissé dans plusieurs pays. Ce recul pourrait avoir des répercussions sur les secteurs forestiers et les collectivités locales de différents pays, notamment du fait de la réduction des ressources allouées aux forêts et aux populations qui en sont tributaires.

35. Dans de nombreux pays et régions, la pandémie a eu des conséquences sur les services de loisirs et d'accueil en forêt. Les secteurs de l'écotourisme et de l'hôtellerie ont beaucoup souffert des restrictions des déplacements et de la fermeture des marchés urbains et locaux. Les restrictions en matière de voyage, en particulier au niveau international, ont entraîné une baisse de la fréquentation des forêts et parcs nationaux, dont pâtissent les collectivités qui vivent à proximité ou aux alentours des parcs ou dans les forêts nationales et qui dépendent des dépenses en services que font les touristes ainsi que des taxes sur le tourisme. Il en a aussi découlé des pertes d'emplois et de revenus pour les collectivités locales, en particulier les femmes et les jeunes. Certaines régions comme l'Amérique du Nord, l'Europe orientale et les pays d'Europe occidentale et centrale ont vu une augmentation de l'utilisation des forêts urbaines et périurbaines à des fins récréatives. On voit là tous les bienfaits des forêts pour la santé et le bien-être de l'être humain, en particulier lorsque le cours normal des événements est perturbé et que les déplacements habituels sont entravés.

²⁰ OIT, « Les effets du COVID-19 sur le secteur de la foresterie ».

C. Répercussions sur les moyens de subsistance des populations tributaires des forêts, des peuples autochtones et des collectivités locales, des petits propriétaires forestiers, des travailleurs, des femmes et des jeunes

36. Les forêts sont la source de subsistance de millions de personnes dans le monde, y compris des collectivités locales et traditionnelles et des peuples autochtones et tribaux. Fondamentales pour l'emploi, la santé publique et la réduction des risques de catastrophe, les forêts participent ainsi des moyens de subsistance et des filets de sécurité économique²¹. À l'échelle mondiale, la pandémie aggrave les difficultés des personnes tributaires des forêts de différentes manières : perte d'emploi, baisse des revenus, diminution des envois de fonds des migrants à leur famille, accès réduit aux marchés et à l'information, isolement physique accru, manque d'assistance sanitaire et perturbation des programmes d'aide publique, entre autres²². Les collectivités dont les droits sur les forêts et l'accès à ces dernières ne sont pas garantis, confrontées à de graves difficultés de subsistance, ont eu plus de mal à empêcher la propagation de la COVID-19²³.

37. La pandémie a entraîné une diminution des revenus et recettes, une baisse des investissements et une hausse des coûts pour les entreprises forestières, en particulier les petites et moyennes entreprises. Elle a également eu des conséquences néfastes sur la production de produits forestiers non ligneux, qui constituent la principale source de revenus et de nourriture pour les collectivités locales. Les populations dont les emplois et la subsistance dépendent du tourisme forestier ont subi une baisse de leurs revenus qui fait qu'elles risquent davantage de s'engager dans des activités illégales telles que le braconnage ou la production illégale de bois d'œuvre.

38. Dans de nombreuses régions, en particulier en Afrique, en Asie, en Amérique latine et aux Caraïbes, le manque d'accès aux technologies de l'information et des communications a décuplé les effets de la pandémie sur les moyens de subsistance et les revenus des collectivités forestières. Victimes de la précarité, de nombreuses populations autochtones et locales, y compris les travailleuses et travailleurs migrants et urbains de retour au pays, se sont retirées plus profondément dans les forêts pour y trouver à se nourrir, chercher du combustible et se mettre à l'abri, et se protéger du risque de contracter la COVID-19.

39. Dans plusieurs régions, la pandémie a considérablement aggravé les inégalités et les vulnérabilités des populations tributaires des forêts. De nombreuses personnes, en particulier les femmes et les jeunes, ont perdu leur emploi saisonnier. Selon les informations disponibles, les femmes ont majoritairement assuré, pendant la pandémie, les tâches liées à la scolarisation à domicile des enfants, ce qui a pesé sur leur capacité de gagner un revenu.

²¹ Nations Unies, « Shared responsibility, global solidarity: responding to the socioeconomic impacts of COVID-19 » (Responsabilité partagée et solidarité mondiale : gérer les retombées socioéconomiques de la COVID-19), mars 2020. Disponible à l'adresse suivante : www.un.org/sites/un2.un.org/files/sg_report_socio-economic_impact_of_covid19.pdf.

²² FAO, webinaire du Réseau technique forestier, « Social protection for forest-dependent communities in the context of the COVID-19 pandemic » (Protection sociale des collectivités tributaires des forêts : tirer parti de la riposte à la pandémie de COVID-19 pour trouver des moyens de subsistance forestiers plus résilients), 22 juillet 2020. Disponible à l'adresse suivante : <http://www.fao.org/forestry/49810-0e3cf49a1603cf7fc3ecb119381623888.pdf>.

²³ Semaine webinaire des forêts sur la COVID-19, « Reconstruire en mieux : les contributions du secteur forestier à la reprise après la pandémie de COVID-19 », 22-25 juin 2020. Rapport du Président, disponible à l'adresse suivante : http://www.fao.org/fileadmin/user_upload/idf/COFO25/COVID_Forestry_Webinar_Week_Chairs_summary_df-clean.pdf.

40. Dans certains pays d'Afrique, d'Amérique latine et des Caraïbes, les retards accumulés dans l'octroi des autorisations administratives pour la récolte du bois et des produits forestiers non ligneux ont porté préjudice aux populations tributaires des forêts. Dans certaines régions, un soutien budgétaire a été accordé aux particuliers, aux collectivités, aux propriétaires forestiers, aux travailleurs, aux femmes et aux jeunes. Dans certains pays, les peuples autochtones ont bénéficié d'avantages analogues à ceux qui sont accordés au reste de la population. Toutefois, les ressources étant limitées, toutes les régions n'ont pas généralisé cette mesure.

D. Conséquences sur les capacités institutionnelles

41. Soucieux de limiter la propagation de la maladie, les organismes forestiers et environnementaux responsables de la surveillance des activités forestières et de l'appui à ces activités ont restreint leur fonctionnement dans la plupart des pays, se limitant à un travail de bureau. De nombreuses régions ont fait face à des difficultés, principalement pour ce qui est des moyens financiers et techniques ainsi que des ressources humaines.

42. En Amérique latine et dans les Caraïbes, par exemple, les capacités institutionnelles de surveillance, de contrôle, de renforcement des capacités et d'autres activités liées à la gestion des forêts ont subi les effets de la pandémie. Dans certains pays d'Afrique, l'introduction de restrictions et de mesures destinées à endiguer la pandémie et une réduction des effectifs ont entraîné la réduction ou la suspension des patrouilles de protection des forêts. Dans certains pays, certaines procédures administratives, telles que la délivrance des permis, ont été ralenties en raison des restrictions des déplacements, de la faiblesse des infrastructures informatiques et d'autres contraintes qui ont retardé, entre autres, les décisions sur ces questions.

43. La pandémie a également perturbé les activités de recherche forestière, notamment les mesures faites sur site et d'autres activités de terrain, du fait des restrictions des déplacements et des exigences de distanciation physique. En outre, les travaux de recherche ont également pâti des restrictions d'accès aux laboratoires.

44. Quant aux conséquences à long terme de l'annulation de conférences scientifiques et techniques et de l'impossibilité de rassembler et de partager les connaissances, elles sont plus difficiles à évaluer. Il n'en reste pas moins que la recherche joue un rôle absolument essentiel pour soutenir l'élaboration de politiques et la prise de décisions fondées sur des données factuelles et pour définir des mesures de réponse à la crise et de relèvement appropriées pour le secteur forestier. La science et la communauté scientifique ont un rôle majeur à jouer pour aider les décideurs à concevoir des plans de relèvement post-pandémie efficaces ainsi que pour repérer de nouvelles possibilités qui permettent aux forêts et au secteur forestier de passer la pandémie sans encombre et d'aborder la période ultérieure dans de bonnes conditions.

45. Dans certaines régions, notamment en Europe orientale, la collecte et la gestion globale des données ont été interrompues. Les données et informations ont parfois perdu en fiabilité et en qualité des données et n'ont pas toujours été mises à disposition en temps utile.

46. Dans certaines régions telles que l'Afrique et l'Asie-Pacifique, la pandémie a affaibli les capacités budgétaires des institutions forestières. Plusieurs services nationaux de régie des forêts sont dépendants des budgets alloués par les États, lesquels ont réduit leur financement, priorité étant donnée à la lutte contre les conséquences sanitaires et économiques immédiates de la pandémie. La réduction des budgets alloués au secteur forestier dans certaines régions suscite des inquiétudes à

court terme, car les ressources sont affectées à des mesures immédiates de santé publique et de relance économique. La région du Groupe des États d'Europe occidentale et autres États et l'Amérique du Nord disposent pour leur part d'institutions bien établies, convenablement dotées en personnel et en ressources, qui se sont révélées solides et relativement résilientes.

47. Bien que tous les pays se soient adaptés au recours accru aux réunions virtuelles, ils n'en reconnaissent pas moins les limites à long terme dans certains domaines. En effet, l'absence de liens sociaux propre à ce type de réunion fait qu'il est plus difficile de régler des questions complexes ou épineuses. Par ailleurs, lorsque la participation est plus importante, il devient compliqué d'y accueillir effectivement toutes les personnes présentes. L'absence de réunions en présentiel et le recours à la communication virtuelle peuvent également nuire à la capacité des pouvoirs publics de dialoguer, en particulier avec les parties prenantes qui n'ont pas accès aux outils de communication numérique.

E. Investissement, financement et coopération internationale

48. À l'échelle mondiale, les pays ont fait face aux conséquences humaines de la pandémie de manières très diverses. Les conséquences de la pandémie sur la disponibilité des ressources forestières varient d'une région à l'autre. En Afrique, en Asie-Pacifique et, dans certains cas, en Amérique latine, les pays se sont heurtés à des difficultés particulières pour financer les activités liées aux forêts. Les ressources limitées dont ils disposent sont principalement destinées à couvrir leurs besoins les plus immédiats en matière de santé publique. De nombreux pays ont également fourni une assistance aux peuples autochtones et aux populations tributaires des forêts. Toutefois, l'étendue et la portée des mesures de relèvement varient selon les régions et les pays.

49. En comparaison des pays du Groupe des États d'Europe occidentale et autres États, de l'Amérique du Nord et de certains pays d'Europe orientale, d'autres régions ont eu plus de mal à mettre rapidement en place des plans de relance et à appliquer des mesures de relèvement, notamment pour les forêts et le secteur forestier.

50. Subventions directes, dons, taux d'intérêt favorables, réductions et exonérations fiscales, lignes de crédit supplémentaires et modifications de la réglementation sont autant de formes de soutien financier que les pouvoirs publics ont apporté aux entreprises et aux organismes pour les aider à traverser la pandémie.

51. Dans bon nombre de régions et de pays, la pandémie a entraîné une baisse des revenus et des recettes, un tarissement des investissements et une hausse des coûts pour les entreprises forestières, en particulier les petites et moyennes entreprises. Elle a également eu des conséquences néfastes sur la production de produits forestiers non ligneux, qui constituent la principale source de revenus et de nourriture pour les collectivités locales. Les populations dont les emplois et la subsistance dépendent du tourisme forestier ont accusé une baisse considérable de leurs revenus. Les dépenses de fonctionnement et d'investissement dans la foresterie ont diminué dans certaines régions, alors que la lutte contre la pandémie a entraîné des surcoûts importants liés à la mise en œuvre de mesures de santé et de sécurité destinées à protéger travailleurs et collectivités locales. En outre, l'incertitude qui règne du fait de la pandémie a retardé les dépenses d'investissement dans le secteur.

52. La coopération internationale et régionale a souffert de la COVID-19 et des restrictions imposées, notamment en matière de voyages, en réponse à la pandémie. En effet, celle-ci a entraîné la suspension ou la reprogrammation de plusieurs réunions internationales initialement prévues pour 2020, ce qui a entravé l'élaboration d'une

approche ou stratégie globale commune de lutte contre les conséquences de la COVID-19. Pour autant, la tenue de réunions virtuelles a permis, dans une certaine mesure, de maintenir une coopération internationale et régionale sur les forêts et les questions forestières dans toutes les régions et dans le monde entier.

53. L'organisation de réunions virtuelles a permis de poursuivre le dialogue sur le plan international et régional. Cependant, certaines parties prenantes se sont senties laissées pour compte du fait de contraintes d'ordre technique propres à leur situation géographique. Plusieurs d'entre elles ont mis en doute l'efficacité et la qualité des échanges à distance et noté que les réunions virtuelles, où la coopération était plus compliquée, exigeait plus d'efforts et faisait intervenir moins de personnes, ne pouvaient pas vraiment, de ce fait, se substituer aux discussions en face à face. À court terme, les réunions virtuelles présentent l'avantage de permettre une plus grande participation, à moindre coût ; à long terme toutefois, il faudra tenir compte des limites propres aux réunions virtuelles pour traiter de sujets complexes ou épineux.

54. Au niveau mondial, il est à craindre que la récession à l'échelle planétaire n'entraîne, en particulier dans les pays donateurs, une réduction du financement public international en faveur des forêts, notamment de l'aide publique au développement.

IV. Stratégies et mesures envisageables pour le relèvement du secteur forestier et pour une contribution accrue du secteur à une gestion durable des forêts qui profite à toutes les parties

55. **Intégrer la gestion durable des forêts dans les plans de relèvement post-pandémie.** La gestion durable des forêts peut nettement contribuer à compenser bon nombre des conséquences sociales, économiques et environnementales de la pandémie de COVID-19. Les forêts ont une valeur indéniable pour la sauvegarde de la biodiversité, la régulation du climat et la préservation des moyens de subsistance. Il importe de reconnaître le rôle des populations tributaires des forêts, des collectivités locales et des peuples autochtones ainsi que leur vulnérabilité face à des crises telles que les pandémies. En particulier, l'intégration de mesures relatives aux forêts dans les programmes nationaux liés à l'utilisation des terres, notamment en matière d'énergie, d'exploitation minière ou d'agriculture, contribuera à un développement inclusif, robuste et durable, une fois passée la pandémie.

56. **Renouveler l'engagement en faveur des objectifs et cibles relatifs aux forêts convenus au niveau international.** Les pratiques de gestion durable des forêts peuvent réduire le risque de futures pandémies et doivent être privilégiées par un engagement renouvelé en faveur des objectifs et des cibles relatifs aux forêts convenus au niveau international. Pour pallier nombre de conséquences des pandémies, il faut impérativement préserver la santé des forêts, notamment en créant de nouveaux emplois dans le domaine du boisement, du reboisement et de l'agroforesterie.

57. **Promouvoir le principe « Un monde, une santé ».** La pandémie actuelle a mis en évidence le rapport étroit qui existe, du point de vue de la santé, entre les écosystèmes, les êtres humains et les espèces. Il est impératif d'œuvrer à l'élaboration d'une nouvelle norme qui prête attention à la fois aux humains, aux espèces et à la planète, dans le respect du principe « Un monde, une santé », si l'on veut relever les défis mondiaux que sont les changements climatiques, la perte de biodiversité et les pandémies.

58. Créer une dynamique pour mettre fin à la déforestation et aux pratiques forestières non durables. La lutte contre la pandémie est une occasion unique d'accélérer l'action contre les causes de la déforestation et de la dégradation des forêts. Pour atténuer les effets de la COVID-19 et des futures zoonoses, minimiser leurs répercussions sur le commerce mondial et les chaînes d'approvisionnement des produits forestiers, démultiplier les mesures visant à mettre en place une production plus durable et à renforcer les chaînes d'approvisionnement, et diversifier les moyens de subsistance, il importe de créer une dynamique qui soit à même de mettre fin à la déforestation et aux pratiques forestières non durables.

59. Prendre en compte la valeur des services écosystémiques dans les plans de relèvement. La contribution des services écosystémiques fournis par les forêts devrait être évaluée et prise en compte dans les plans de relance post-pandémie afin d'en accroître la valorisation à court, moyen et long terme.

60. Intégrer les investissements dans les forêts dans les plans de relèvement. Les pays devraient intégrer dans leurs stratégies nationales de relèvement les investissements consentis dans le secteur forestier et la gestion des forêts, en tenant compte des circonstances et des priorités nationales. Il leur sera également utile d'intégrer dans leurs plans de relèvement la réduction des risques de catastrophe, la planification adaptative dans le secteur forestier et les stratégies nationales de financement des forêts, afin de se préparer à des crises similaires à la pandémie de COVID-19 qui pourront survenir, et de les gérer.

61. Renforcer les institutions et les politiques. À long terme, les pays, en fonction de leurs circonstances et priorités nationales, peuvent envisager de prendre des mesures supplémentaires pour adopter une planification optimale de l'aménagement du territoire et d'autres mesures visant les objectifs suivants : exploiter pleinement le potentiel des forêts, mettre à bas les obstacles politiques, promouvoir la gestion durable des forêts, améliorer la sécurité des droits fonciers, promouvoir la mobilisation de la population et garantir les droits fonciers des collectivités sur les forêts et les ressources forestières, et intégrer protection sociale et mesures d'inclusion aux politiques forestières et à la planification du secteur forestier.

62. Renforcer le rôle de la science, de la technologie et de la gouvernance. La science, la technologie et la gouvernance sont essentielles pour nous aider à mieux comprendre le virus, augmenter la productivité et améliorer l'éducation. Il est nécessaire de resserrer les liens entre science, politique et société et d'améliorer la gouvernance afin de garantir que l'on dispose des meilleures preuves scientifiques et solutions technologiques pour lutter contre les crises et faciliter le relèvement. Le renforcement de la gouvernance et des mécanismes d'appui pour lutter contre les activités forestières illégales, l'intégration des approches d'atténuation des catastrophes et de réduction des risques dans la planification, les politiques et les mécanismes d'intervention, et la promotion des consultations et collaborations intersectorielles (par exemple, entre les secteurs forestier, minier et agricole) sont autant de mesures essentielles pour assurer une planification optimale et efficace de l'aménagement du territoire.

63. Renforcer la collecte, l'analyse et l'échange de données est essentiel pour lutter contre la pandémie et ses effets dévastateurs. La propagation rapide et les répercussions tous azimuts de la COVID-19 exigent de la part des pouvoirs publics l'adoption de mesures efficaces, opportunes et inclusives, outre l'utilisation des sources de données classiques et nouvelles ainsi que des outils d'analyse.

64. Augmenter les ressources de toutes origines en faveur des forêts. Dans la perspective de l'après-pandémie, il importe d'augmenter les ressources de toutes origines en faveur des forêts, et ce, à tous les niveaux. Au niveau international, les

flux financiers officiels destinés à la foresterie, en particulier l'aide publique au développement, sont aujourd'hui plus importants que jamais, au même titre que la coopération et l'assistance techniques, les partenariats multipartites et le développement des capacités. Le Réseau mondial de facilitation du financement forestier du Forum des Nations Unies sur les forêts pourrait également aider les pays à faire face aux effets néfastes de la pandémie sur les forêts en élaborant des stratégies nationales de financement du secteur.

65. Tirer parti des potentialités offertes par la pandémie. La pandémie offre des possibilités de reconstruire en mieux et de créer des emplois dans une économie plus inclusive, durable et respectueuse de l'environnement, tout en poursuivant la restauration des forêts et en continuant de les utiliser dans un souci de durabilité. La COVID-19 a mis en évidence la nécessité de renforcer l'enseignement forestier, de recourir à des outils d'apprentissage en ligne et de renforcer l'utilisation de la technologie, en particulier des technologies de l'information et de la communication. Il faut favoriser les échanges des meilleures pratiques entre pays, renforcer la recherche scientifique sur le rôle des forêts dans la lutte contre les zoonoses et tirer pleinement parti des savoirs traditionnels des collectivités locales et des peuples autochtones.

66. Inviter le Forum à réaliser une deuxième évaluation. La pandémie de COVID-19 n'est pas une situation figée. Il convient de faire des évaluations régulières afin de recenser toute la diversité des répercussions à long terme de la pandémie sur la gestion durable des forêts, ainsi que les solutions et mesures de relèvement possibles. Fer de lance du suivi de la réalisation du plan stratégique des Nations Unies sur les forêts, le Forum est particulièrement bien placé pour mener cette deuxième évaluation, qui portera notamment sur les conséquences de la pandémie sur les espèces sauvages et les incendies, ainsi que sur les liens entre ces phénomènes.

V. Conclusion

67. La pandémie de COVID-19 a eu, dans tous les pays et toutes les régions du monde, de terribles répercussions, dont l'étendue et la portée, toutefois, diffèrent d'un pays et d'une région à l'autre. Pour protéger leur population et leur économie des effets néfastes de la pandémie, les pays prennent des mesures diverses en fonction de leur contexte et de leurs capacités. Face à cette situation, il n'y a pas de solution unique, mais les possibilités sont nombreuses pour les pays de travailler en collaboration afin de réduire autant que possible les effets délétères de la pandémie. L'évaluation réalisée par le secrétariat du Forum n'est qu'une première étape pour recenser les effets les plus immédiats et les plus visibles de la COVID-19 sur la gestion durable des forêts. La pandémie étant encore loin d'être enrayée, il est nécessaire de procéder à des évaluations et des études supplémentaires pour mieux en comprendre les effets à court, moyen et long terme sur la gestion durable des forêts et les industries forestières.

VI. Mesures de suivi

68. Il est proposé, pour la seizième session du Forum, d'examiner les mesures suivantes :

- a) Envisager la mise en œuvre aux niveaux national, régional et international des stratégies et mesures proposées dans la section IV du présent rapport ;
- b) Inviter le secrétariat du Forum à réaliser la deuxième évaluation, en collaboration avec les membres du Partenariat de collaboration sur les forêts, les

membres du Forum, les partenaires régionaux et sous-régionaux et les grands groupes, afin de recenser toute la diversité des répercussions à long terme de la pandémie sur la gestion durable des forêts, ainsi que les solutions et mesures de relèvement envisageables.
